



# SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 07/06/2017

Date de révision: 07/06/2017

Remplace la fiche: 26/03/2015

Version: 7.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SEMIN  
1A Rue de la Gare  
57920 KEDANGE-SUR-CANNER  
T +33 (0)3 82 83 53 57 - F +33 (0)3 82 83 93 33  
[info@semin.com](mailto:info@semin.com) - [www.semin.com](http://www.semin.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Vinyltriméthoxysilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8 (N° REACH) 01-2119513215-52	2,5 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373
Titanium dioxide substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	1 - 2,5	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

# SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mettre la victime à l'air libre.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Eloigner le personnel superflu. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Protection en cas d'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable, terre, vermiculite.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter toute exposition inutile.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

méthanol (67-56-1)		
UE	Nom local	Methanol
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	Notes	skin
UE	Peau	
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	1300 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	1000 ppm
Titanium dioxide (13463-67-7)		
UE	Nom local	Titanium dioxide
UE	Notes	SCOEL Recommendations (Ongoing)
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	11 mg/m <sup>3</sup>
calcium carbonate (471-34-1)		
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> poussière inhalable
tetramethyl orthosilicate (681-84-5)		
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	1 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

##### Protection des mains:

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile	3 (> 60 minutes)	> 0,35		EN 374

##### Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

##### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	ABEK	Si conc. dans l'air > limite d'exposition	



##### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail.

##### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Odeur	: caractéristique.
Solubilité	: Eau: pratiquement insoluble

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>vinyltriméthoxysilane (2768-02-7)</b>	
DL50 orale rat	7120 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3540 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	16,79 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (ppm)	2773 ppm/4h (méthode OCDE 403)
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	16,8 mg/l/4h
<b>Titanium dioxyde (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,43 mg/l
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 6,82 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

<b>vinyltriméthoxysilane (2768-02-7)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	10 - 100 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

# SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### vinyltriméthoxysilane (2768-02-7)

CL50 poisson 1	191 mg/l
CE50 Daphnie 1	168,7 mg/l
EC50 72h algae 1	> 957 mg/l
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	>= 100 mg/l
NOEC chronique crustacé	28 mg/l
NOEC chronique algues	957 mg/l

#### Titanium dioxyde (13463-67-7)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CL50 poissons 2	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	2 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	61 mg/l
NOEC (chronique)	0,01 mg/l rat
NOEC chronique algues	56000 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Titanium dioxyde (13463-67-7)

Persistance et dégradabilité : Non facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

#### ADR

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non classé.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# SEMIN X1 COLLE EXTRA FORTE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*